

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° DELIB\_2022\_52**

L'an deux mil vingt-deux, le 14 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/11/2022

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, DELOLY, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, LAURENT, ESTEVES, HERVIOU, VIOSSAT, Mmes, BLANC Christine, GLAZKOFF, BLANC Françoise, PERROT, ORAND, PACHOUD.

Excusés : M. BOINOT, Mmes RACHON, MAIRE, RIVATON, TANIOS, NAZZI, LAURENCO, COUTURIER.

Secrétaire de séance : M. ESTEVES Christian

**Objet : recensement de la voirie communale et des chemins ruraux**

*Domaine d'intervention : 8-3-4 Voirie- Autres*

Le montant de la Dotation de Solidarité Rurale et celui de la Dotation Globale de Fonctionnement versés par l'État sont en partie fonction de la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal.

Il convient de faire connaître à la Préfecture les modifications de longueur de voirie communale intervenues en 2021 ou non encore transmises.

Il n'y a pas eu de modification. Le dernier recensement fait donc état des mesures suivantes :

- longueur de la voirie communale : 81 545m,
- longueur des chemins ruraux revêtus : 1 755 m.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide ces informations ;
- demande au Maire de transmettre ces informations à la Préfecture, au département de la Drôme ;
- autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 16/11/2022

Le Maire,



Bernard VALLON

